

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CEEAC)



BUREAU INTER AFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES
DE L'UNION AFRICAINE
(UA - IBAR)



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PLAN STRATEGIQUE DE LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES DU CONGO

VERSION FINALE

Dr Papa Ndary NIANG
Vétérinaire

JUILLET 2017

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas été possible sans la contribution des autorités nationales représentées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; et en particulier de son personnel de la Direction Générale de l'Elevage.

Le travail a été également et surtout facilité par l'exploitation des Rapports PVS de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) sur les pays de l'Afrique Centrale et des documents de la FAO.

PLAN STRATEGIQUE-DSV-CONGO

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
ACRONYMES	4
TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
Liste des tableaux.....	5
Liste des figures	5
RESUME	6
INTRODUCTION	8
1. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SANTE ANIMALE	9
1.1. Situation zoonositaire	9
1.1.1. Situation mondiale	9
1.1.2. Situation en Afrique	9
1.2. OIE et Agenda mondial de la santé animale	10
2. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DES SERVICES VETERINAIRES	14
2.1. Mission et Ancrage institutionnel.....	14
2.2. Situation zoo sanitaire.....	14
2.2.1. Maladies des ruminants	16
2.2.2. Maladies des volailles.....	18
2.2.3. Maladies des porcs.....	19
2.3. Diagnostic institutionnel.....	19
2.4. Diagnostic des capacités d'intervention.....	20
2.4.1. Diagnostic des capacités humaines.....	20
2.4.2. Diagnostic des infrastructures de la DSV	20
2.4.3. Diagnostic des structures techniques d'appuis.....	21
2.4.4. Diagnostic des prestations	21
2.4.4.1. Elaboration et application de la législation vétérinaire	22
2.4.4.2. Prestations de santé animale	22
2.4.4.2.1. Surveillance épidémiologique	22
2.4.4.2.2. Prophylaxie et mandat sanitaire	23
2.4.4.3. Prestations de santé publique- Police sanitaire	23
2.4.4.4. Partenariat DSV et vétérinaires privés.....	24
2.5. Matrice SWOT des Services Vétérinaires.....	24
3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES VETERINAIRES	25
3.1. Défis.....	25
3.2. Vision	25
3.3. Axes stratégiques.....	25
3.3.1. Axe 1 : Renforcement des capacités d'intervention des SV.....	26
3.3.1.1. Objectifs	26
3.3.1.2. Plan d'actions.....	27
3.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'efficacité des prestations.....	28
3.3.2.1. Objectifs	28
3.3.2.2. Plan opérationnel	29
3.3.3. Axe 3 : Pilotage de la performance des SV	30
3.3.3.1. Objectifs	30
3.3.3.2. Plan d'actions.....	31
4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	32
4.1. Comité de Pilotage.....	32
4.2. Coordination du suivi-évaluation	32
4.3. Mobilisation des ressources.....	32
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE	34

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APE	Accords de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
CAT	Centre d'Appui Technique
CEEAC	Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCE	Centre National de Contrôle des Epizooties
CRAL	Centre de Recherche Agronomique
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et Réduction de la pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENSAF	Ecole Nationale des Sciences Agronomiques et Forestières
ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
FA	Fièvre Aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FJEC	Forum des Jeunes Entreprises Comafrique
FMI	Fond Monétaire International
FPGR	Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PACE	Programme Pan Africain de Contrôle des Epizooties
PADEF	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Postes d'Inspection Frontaliers
PND	Programme National de Développement
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PPA	Peste Porcine Africaine
PPCB	Péripleurmonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRODER	Projet de Développement Rural
PSDSV	Plan Stratégique de la Direction des Services Vétérinaires
RESEPI	Réseau de Surveillance Epidémiologique
RESOLAB	Réseau de Laboratoires
SDA	Stratégies de Développement Agricole
SRAS	Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
SV	Services vétérinaires
UA-BIRA	Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WAHIS	Système mondial d'information zoosanitaire

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des maladies rapportées en 2012	14
Tableau 2: Données statistiques de la vaccination en 2011-2012	15
Tableau 3: Situation épidémiologique de la PPR en 2012.....	16
Tableau 4: Situation épidémiologique de la Lymphadénite caséuse en 2012	17
Tableau 5: Situation épidémiologique de l'ecthyma contagieux en 2012.....	17
Tableau 6: Situation épidémiologique de la clavelée en 2012.....	17
Tableau 7: Situation épidémiologique de la gale en 2012	18
Tableau 8: Situation épidémiologique de la maladie de Newcastle en 2012	18
Tableau 9: Situation épidémiologique de la PPA en 2012	19
Tableau 11: Plan d'actions 2018-2022 - « Renforcement des capacités d'intervention des SV »	27
Tableau 12: Plan d'actions 2018-2022 - « Amélioration de l'efficacité des prestations »	29
Tableau 13: Plan d'actions 2018-2022 - « Pilotage de la performance de la DSV ».....	31

Liste des figures

Figure 1 : Synopsis du Plan stratégique 2016-2020 de l'OIE.....	12
---	----

RESUME

L'élevage reste un secteur encore marginal dans l'économie congolaise. Il représente, en moyenne, plus de 200 milliards de FCFA de dépenses d'approvisionnement en produits d'origine animale. En 2014, la contribution de l'agriculture au PIB n'a pas atteint 5%.

Dans le nouveau document de planification stratégique de la République du Congo « **La Marche vers le Développement** », Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, a inscrit en bonne place l'Elevage dans l'axe « Consolider et pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques » par cet engagement « **développer l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation minière et forestière ainsi que les services** ».

Cette orientation obéit à la volonté de son Excellence de diversification de l'économie congolaise reposant essentiellement sur les recettes du pétrole.

L'élevage ne saurait prétendre contribuer de façon durable à cet objectif en l'absence de Services Vétérinaires performants et en phase avec la dynamique mondiale tracée par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

L'étude s'est inspirée de l'approche Evaluation PVS des experts de l'OIE. Auparavant, une analyse des tendances mondiales édictées par l'OIE a été effectuée et un scanning de la situation zoonositaire mondiale, africaine et nationale établi. La vision à l'horizon 2022 est de « **Faire des services publics vétérinaires congolais un acteur majeur de la préservation de la santé publique et un moteur du développement durable des filières animales** ». Pour la concrétiser, trois axes stratégiques ont été retenus :

- (i) **L'Axe 1 : « Renforcement des capacités d'intervention des Services Vétérinaires »** dont l'objectif est de moderniser et de réorganiser les Services vétérinaires de façon à se conformer aux normes de l'OIE et les rendre plus efficaces dans leurs missions régaliennes.
- (ii) **L'Axe 2 « Amélioration de l'efficacité des prestations »** dont le but est de renforcer la protection zoonositaire, la préservation de la santé publique vétérinaire et celle relative au bien-être animal.
- (iii) **L'Axe 3 « Pilotage de la performance des Services Vétérinaires »** qui promeut l'amélioration du mode de management des services vétérinaires par le respect des procédures de travail, le suivi régulier des indicateurs de performance et la mise en œuvre d'une communication interne et externe pertinente, appropriée et efficace.

18,610 milliards de CFA seront nécessaires pour mettre en œuvre cette stratégie et changer les paradigmes dans l'approche opérationnelle des interventions des services vétérinaires congolais.

PLAN STRATEGIQUE-DSV-CONGO

INTRODUCTION

L'élevage reste un secteur encore marginal dans l'économie congolaise. Il représente, en moyenne, plus de 200 milliards de FCFA de dépenses d'approvisionnement en produits d'origine animale. En 2014, la contribution de l'agriculture au PIB n'a pas atteint 5%. Les autorités congolaises viennent de définir une nouvelle politique ambitieuse de développement de l'élevage à l'horizon 2022. A terme, l'on devrait assister à l'émergence de chaînes de valeurs locales productives, la création d'emplois, la réduction significative des importations et une meilleure garantie sur la qualité hygiénique et sanitaire des produits carnés présents sur le marché et destinés aux populations congolaises.

Ce développement nécessite des services vétérinaires efficaces et performants. Le constat actuel dans la plupart des pays africains est marqué par un environnement institutionnel peu favorable à l'application des normes préconisées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette situation s'explique en grande partie par le manque d'investissements adéquats en faveur du secteur de l'élevage, et par conséquent, une faible capacité de fonctionnement des services vétérinaires.

Un bon fonctionnement des services vétérinaires intègre des systèmes qui permettent de mener une surveillance appropriée et une détection précoce des maladies animales émergentes et ré émergentes. Il en résulte la mise en place de mécanismes permettant de développer les mesures de biosécurité et de confinement biologique, des systèmes de compensations et, au besoin, le déploiement de programmes de vaccination en vue de contrôler voire éradiquer les maladies animales. Les services vétérinaires nationaux ne pourront pas s'acquitter de leurs missions régaliennes de manière optimale sans une politique adéquate en matière d'élevage, une législation appropriée et des mécanismes efficaces d'application de ces mesures.

Plus que jamais, après les récentes épizooties de grippe aviaire, de fièvre d'Ebola, la place des services vétérinaires nationaux est désormais reconnue capitale dans le dispositif de santé publique, en phase d'ailleurs avec le Concept « One Health ».

L'élaboration du plan stratégique s'inspire fortement des outils d'évaluation PVS des experts de l'OIE. En outre, la stratégie s'appuiera indubitablement sur les récentes orientations formulées par l'OIE dans son plan stratégique 2016-2020 et les priorités définies par l'Etat congolais.

Telle est en substance la symbolique de ce document articulé autour des 4 chapitres suivants :

- Chapitre 1 : contexte et enjeux de la santé animale ;
- Chapitre 2 : diagnostic stratégique des services vétérinaires ;
- Chapitre 3 : stratégie de développement des services vétérinaires ;
- Chapitre 4 : modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

1. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SANTE ANIMALE

1.1. Situation zoosanitaire

1.1.1. Situation mondiale

Plusieurs pandémies et épidémies majeures ont émergé ces dernières décennies : encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou maladie de la vache folle, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), encéphalite à virus Nipah, virus H5N1, pandémie de grippe H1N1, coronavirus associé au syndrome respiratoire au Moyen-Orient (CoV-MERS), maladie à virus Ebola, virus de l'influenza aviaire A (H7N9) en Chine¹.

L'événement probablement le plus significatif au cours de cette dernière décennie a été l'émergence, en 2003, d'une nouvelle souche d'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI/H5N1) et sa propagation en Asie, en Afrique et en Europe, et en 2009 la pandémie due au virus Influenza H1N1.

En 2011, l'OIE et la FAO ont déclaré l'éradication de la peste bovine dans le monde, la seconde maladie à avoir été éradiquée, après la variole humaine. Toutefois, le risque de réémergence n'est pas écarté car des matériels biologiques contenant le virus de la peste bovine ainsi que des vaccins vivants sont encore détenus par un certain nombre de laboratoires dans le monde.

Les leçons apprises des maladies infectieuses émergentes et réémergentes ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte l'interface Homme-Animal-Ecosystème, à l'origine désormais du concept "Une santé".

1.1.2. Situation en Afrique

L'information zoo sanitaire des pays membres de l'OIE transmise par le biais des rapports semestriels et annuels montre la dominance de certaines maladies des animaux terrestres : la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR), la Peste Porcine Africaine (PPA), la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), l'influenza aviaire hautement pathogène et la rage.

La PPCB est une des maladies animales les plus importantes en Afrique affectant les moyens d'existence et les disponibilités alimentaires de nombreuses personnes tributaires de l'élevage. Des foyers récurrents ont été notés dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique sub-saharienne. Depuis 2012, il y aurait une recrudescence de foyers de PPCB enregistrés en Afrique de l'Ouest (notamment en Gambie et au Sénégal), après une période d'absence de 30 ans. En Afrique centrale, elle a été rapportée pour la première fois, en 2010, au Congo et au Gabon. Seul le Botswana est reconnu indemne conformément aux normes de l'OIE.

¹ FAO, Empress 360 santé animale 2014

La PPR est une maladie contagieuse, aiguë et fréquemment fatale des moutons, chèvres et certains animaux sauvages. Jusqu'à Août 2016, la PPR était présente sur plus de 60% des pays du continent. Cette maladie qui est la principale cause de mortalité chez les petits ruminants, évolue en fonction des zones agro écologiques et en fonction des saisons. Un programme pour l'éradication de la PPR a été initié par la FAO.

Quant à la PPA, elle s'est propagée dans de nouvelles régions en Afrique, en relation avec le développement de la filière porcine et la circulation accrue des personnes et des produits d'origine porcine. La PPA est actuellement enzootique à l'Est et au Sud de l'Afrique où son éradication reste encore difficile en raison de son épidémiologie complexe et de son cycle sauvage.

1.2. OIE et Agenda mondial de la santé animale

L'OIE est l'organisation mondiale œuvrant en faveur de la santé et du bien-être des animaux depuis sa création en 1924.

Devenue Organisation mondiale de la santé animale, sa mission première est l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux dans le monde et la réduction des risques sanitaires au niveau de l'interface Homme-Animaux-Environnement grâce à l'approche «Une santé».

L'OIE a vocation également de produire des normes sur la santé animale, le bien-être animal et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale de la production au consommateur.

Le mandat global de l'OIE consiste à améliorer la santé animale, la santé publique vétérinaire et le bien-être des animaux dans l'ensemble du monde, mais également de reconnaître officiellement les pays indemnes de maladies tout en dressant la situation zoo sanitaire mondiale de manière périodique.

a) Axes stratégiques et objectifs

Le Plan Stratégique 2011-2015 avait mis l'accent sur six objectifs stratégiques :

- Communication internationale sur les maladies animales et les zoonoses ;
- Elaboration et application de normes et de lignes directrices scientifiquement étayées ;
- Prévention, contrôle et éradication des maladies animales, y compris les zoonoses ;
- Assurer l'excellence scientifique de l'information et de l'expertise ;
- Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux ;
- Renforcement de l'influence de l'organisation sur la conception des politiques, la recherche appliquée et la gouvernance.

Le nouveau Plan stratégique 2016-2020 inclut outre les missions clés du 5^e Plan stratégique, le développement du concept « Une santé », l'enseignement vétérinaire et la relation Elevage-Environnement.

La mise en œuvre de la stratégie autour des trois axes stratégiques devrait permettre d'améliorer la santé animale dans le monde et renforcer la place de l'OIE dans la gouvernance mondiale de la santé animale.

Axe stratégique 1 : « Améliorer la santé et le bien-être des animaux par une gestion adaptée des risques »

5 volets définis :

- Elaboration des normes internationales scientifiquement fondées sur : *le contrôle et l'éradication des maladies au niveau mondial, l'utilisation des antimicrobiens et leurs alternatives, le changement climatique et la biodiversité, la réduction des menaces biologiques* ;
- Incorporation des sciences économiques, sociales et environnementales ;
- Intégration des nouvelles technologies ;
- Amélioration de la reconnaissance des « statuts sanitaires officiels » des Pays membres ;
- Promotion de l'approche « Une santé ».

Les résultats escomptés sont une amélioration de la santé et du bien-être des animaux, la sécurité sanitaire des animaux ainsi que des produits et aliments qui en sont issus, le recul de la propagation transfrontalière des maladies et la gestion scientifique des risques sanitaires à l'interface homme-animaux-environnement par l'approche «Une santé».

Axe stratégique 2 : « Renforcer la confiance par la transparence et la communication »

Six volets retenus :

- Diffusion des savoirs scientifiques et techniques ;
- Collecte et dissémination des notifications de maladies ;
- Mise à disposition de l'expertise vétérinaire ;
- Renforcement du rôle de la science et des experts ;
- Modernisation des outils de communication ;
- Partage de l'analyse des données via WAHIS.

A terme, il est attendu le renforcement de la communication et de la transparence, par l'existence d'un programme efficace d'analyse globale de risques. Cette situation

favoriserait les relations entre les partenaires commerciaux et le grand public et renforcer la confiance dans les échanges.

☒ **Axe stratégique 3 : « Soutenir et renforcer les services vétérinaires aux avant-postes de la santé publique »**

Les objectifs de cet axe stratégique visent le renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux qui ont pour missions de gérer la santé et le bien-être des animaux ainsi que la santé publique vétérinaire.

Les principaux volets sont les suivants :

- Gestion des urgences sanitaires hommes-animaux ;
- Amélioration de la gouvernance mondiale de la santé animale ;
- Renforcement des capacités des Services vétérinaires ;
- Développement des compétences adaptées aux contextes locaux ;
- Plaidoyer pour une pérennisation des Services vétérinaires ;
- Développement du Processus PVS.

Figure 1 : Synopsis du Plan stratégique 2016-2020 de l'OIE



b) Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux

C'est un volet essentiel introduit depuis le précédent plan stratégique pour permettre aux Services vétérinaires de bénéficier de leur statut de membres de l'OIE et jouer pleinement leur double rôle : prendre part à l'élaboration des normes de l'OIE et assurer la mise en application au niveau national.

Les Services vétérinaires sont chargés des questions zoo sanitaires qui sont à la source de ces maladies, y compris les zoonoses et les maladies qui sont transmises par les aliments. Ils sont en première ligne dans la lutte contre les maladies animales en lien avec la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les maladies à l'interface Homme-animal-écosystème.

Le renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux va concerner désormais trois aspects fondamentaux :

- **Le Renforcement des services vétérinaires** visant l'amélioration de la bonne gouvernance des Services vétérinaires. Cette ligne d'actions comprend les capacités techniques, la gestion, la législation et la formation continue du personnel. L'objectif est d'assurer une amélioration continue de la conformité aux normes de qualité de l'OIE, basée sur un système de gestion organisée qui couvre les politiques, les procédures, les audits et évaluations, les plans de réponse aux alertes sanitaires et aux autres situations critiques.
- **Le concept « une seule santé »** pour réduire les risques de maladies infectieuses à l'interface homme-animaux-environnement. Dans ce cadre, l'OIE prévoit d'apporter une assistance aux Services vétérinaires des pays membres pour développer des plans nationaux alignés sur les objectifs des organisations internationales, améliorer les capacités de traitement des maladies infectieuses, développer les capacités de surveillance, renforcer la collaboration entre le secteur de la santé publique et le secteur de la santé animale.
- **Renforcement des points focaux de l'OIE** pour une meilleure assistance des Services vétérinaires nationaux, le renforcement de la communication relative à la santé animale et l'amélioration de la gouvernance mondiale de la santé animale par rapport aux six domaines de compétences de l'OIE : Notification des maladies animales, Sécurité sanitaire de la production d'aliments d'origine animale au stade de la production, Bien-être des animaux, Maladies des animaux aquatiques, Produits vétérinaires et Maladies de la faune sauvage.

En résumé, les Services vétérinaires continueront à être en première ligne dans la lutte contre les maladies animales en lien avec la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les maladies à l'interface Homme-animal-écosystème.

2. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DES SERVICES VETERINAIRES

Le diagnostic a été réalisé en s'inspirant de la méthodologie d'évaluation PVS de l'OIE, de la documentation fournie par les services officiels et des visites terrain.

2.1. Mission et Ancrage institutionnel

Le principal responsable du sous-secteur de l'élevage, chargé de la conception, de l'élaboration et de l'application de la politique du Gouvernement dans ce domaine, est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Cependant, la Direction Générale de l'Elevage (DGE) est l'organe technique du MAEP chargée de la mise en œuvre des politiques d'élevage et de santé animale. La DGE a été créée par décret N° 2003-177 du 8 août 2003.

Elle a pour principales missions :

- De concevoir et suivre au plan technique, la mise en œuvre des programmes et des projets relatifs à l'élevage ;
- De coordonner et contrôler les activités des directions centrales et départementales ;
- D'initier la réglementation en matière d'élevage et veiller à son application ;
- D'assurer l'hygiène publique portant sur les denrées alimentaires d'origine animale.

Elle comprend plusieurs directions qui sont :

- La direction de la production animale ;
- La direction de la santé animale ;
- La direction de l'hygiène publique vétérinaire ;
- La direction de l'alimentation animale et des industries alimentaires ;
- La direction des affaires administratives et financières ;
- 12 directions départementales.

2.2. Situation zoo sanitaire

Au cours de l'année 2012, les pouvoirs publics ont alloué des ressources financières importantes pour lutter contre les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses. D'importants stocks de médicaments et de vaccins ont été acquis sur fonds PPTE (pays pauvres très endetté) et mis à la disposition de la direction de la santé animale.

Au cours de l'année 2012, deux nouvelles maladies se sont ajoutées à la liste de celles qui étaient déjà connues : la cowdriose et l'anaplasmose.

Les foyers des maladies transfrontalières devenues quasi endémiques comme la PPR, la PPA et la maladie de Newcastle ont encore été rapportées cette même année.

Tableau 1: Liste des maladies rapportées en 2012

Maladie	Espèces
---------	---------

	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Péripleurite contagieuse bovine	X				
Peste des petits ruminants		X	X		
Peste porcine africaine				X	
Rouget				X	
Cowdriose	X				
Anaplasmose <i>Anaplasma marginale</i>	X				
Lymphadénite caséuse		X	X		
Variole aviaire					X
Bronchopneumonie		X	X	X	
Salmonellose					X
Colibacillose				X	
Mammite		X	X		
Ecthyma contagieux		X			
Maladie de Newcastle					X
Cysticercose				X	
Coccidiose					X
Fasciolose	X				
Strongylose	X	X	X		
Ascaridiose				X	
Gale		X	X	X	
Ectoparasitoses dues aux tiques	X				

Après la fin de la campagne nationale de vaccination de 2012 contre les maladies prioritaires, aucune action d'immunisation de masse du cheptel national n'a été entreprise. La Direction Générale de l'Élevage a participé, du 7 au 10 novembre 2012, à la vaccination des bovins du ranch Kila contre la Dermatose nodulaire contagieuse, le Botulisme et la péripleurite contagieuse bovine.

Tableau 2: Données statistiques de la vaccination en 2011-2012

N°	Département	Maladie à contrôler		
		PPR	PPCB	Maladie de Newcastle
1	Kouilou	1 851	-	-
2	Pointe Noire	4 835	-	-
3	Niari	10 501		35 372

4	Lékoumou	6 572	-	20 116
5	Bouenza	19 463	-	20 352
6	Pool	5 956	-	9 584-
7	Brazzaville	1 674	-	-
8	Plateaux	5 464	-	13 149
9	Cuvette	4 999	2 383	4 474
10	Cuvette Ouest	4 916	-	2 349
11	Sangha	1 551	-	877
12	Likouala	3 174	-	3 516
Total		70 956	1 454	109 789

2.2.1. Maladies des ruminants

La Péripleumonnie contagieuse bovine est apparue pour la première fois dans le pays en juin 2010. Depuis, plus un autre foyer actif n'a été signalé. Cependant, un poumon présentant des signes pathognomoniques de PPCB (hépatisation, marbrure) a été saisi à l'aire d'abattage d'Ouessou dans le département de la Sangha. Il s'agissait probablement d'un animal importé sur pied à des fins de boucherie.

La Cowdriose. Le ranch Kila situé au village Opokania dans le district d'Oyo (département de la Cuvette), a enregistré une dizaine de mortalités d'animaux de l'espèce bovine et de race Nelor importés du Brésil. L'analyse des prélèvements par le Cirad Guadeloupe a permis de mettre en évidence l'existence d'un foyer de cowdriose dont l'agent pathogène est *Ehrlichia ruminantium*.

Anaplasma marginale, agent causal de l'**Anaplasmosse**, a été également isolé à partir de prélèvements effectués.

La Peste des petits ruminants (PPR) est devenue une maladie endémique depuis l'apparition du premier foyer en décembre 2005 dans le district de Lékana (Département des plateaux). Au cours de l'année 2012, 38 foyers ont été rapportés.

Tableau 3: Situation épidémiologique de la PPR en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
	Pool	9	382	164	115	0	0	0
	Sangha	3	36	14	10	0	0	0

Ovine, Caprine	Cuvette	13	1 036	12	9	3	0	0
	Cuvette Ouest	2	164	164	164	0	0	0
	Bouenza	7	114	177	42	0	17	0
	Niari	1	37	16	2	0	0	0
	Plateaux	3	416	412	4	0	0	0
Total		38	2 185	959	346	3	17	0

La **Lymphadénite caséuse** est de plus en plus suspectée par les agents de terrain dans les départements de la Bouenza, du Niari et de la Lékoumou. Malheureusement, elle n'a pas encore été confirmée par un diagnostic de laboratoire. Au total, 23 foyers ont été rapportés.

Tableau 4: Situation épidémiologique de la Lymphadénite caséuse en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
Ovine, Caprine	Niari	20	547	65	1	0	12	0
	Bouenza	1	15	1	0	0	0	0
	Lékoumou	2	92	14	0	0	14	0
Total		23	654	80	1	0	26	0

L'**Ecthyma contagieux**. Dix (10) foyers ont été rapportés. Il est fort possible que les lésions buccales signalées dans l'ecthyma contagieux soient confondues par les agents de terrain à celles de la PPR.

Tableau 5: Situation épidémiologique de l'ecthyma contagieux en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
Ovine, Caprine	Pointe Noire	5	216	44	4	4	2	0
	Niari	1	1	1	0	0	0	0
	Pool	2	85	18	3	3	13	0
	Brazzaville	1	13	11	0	0	11	0
	Cuvette	1	28	8	0	0	8	0
Total		10	343	82	7	0	34	0

La **Clavelée** est suspectée sur la base des signes cliniques au cours du dernier trimestre de l'année 2011 et au début de 2012. Elle semble sortir du département de Pointe-Noire où les premiers cas ont été observés. En effet, un foyer a été rapporté dans le département du Niari.

Tableau 6: Situation épidémiologique de la clavelée en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
Ovine,	Pointe Noire	1	416	227	137	0	0	0
	Niari	1	50	2	0	0	0	0

Total	2	466	229	137	0	0	0
-------	---	-----	-----	-----	---	---	---

La Gale est la maladie la plus rapportée dans le pays. Au total, 63 foyers ont été déclarés en 2012. Cette maladie persiste même là où le déparasitage externe est pratiqué. Une mise en place d'un programme de lutte rigoureux prenant en compte l'environnement et le mode d'élevage (animaux en divagation permanente) s'avère indispensable pour contrôler, voire éradiquer cette maladie.

Tableau 7: Situation épidémiologique de la gale en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
Bovins, ovins, caprins	Bouenza	15	563	246	9	0	237	0
	Lékoumou	4	55	13	0	0	13	0
	Pool	5	152	92	0	0	92	0
	Brazzaville	1	1	1	0	0	1	0
	Pointe Noire	9	254	105	0	0	105	0
	Kouilou	6	47	26	0	2	26	0
	Niari	22	597	103	0	0	82	0
	Plateaux	1	80	40	0	0	40	0
	Cuvette	2	29	13	1	0	12	0
	Cuvette Ouest	2	25	25	0	0	25	0
Total		67	1 803	664	10	2	633	0

Les autres affections des ruminants enregistrées sont la Fasciolose hépatique (douve), le piétin, la strongylose et la teigne.

2.2.2. Maladies des volailles

Comme la PPR, la maladie de Newcastle est endémique dans le pays. 21 foyers ont été rapportés.

Les autres affections enregistrées sont la coccidiose, la variole, la maladie de Gumboro et la salmonellose.

Tableau 8: Situation épidémiologique de la maladie de Newcastle en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
	Lékoumou	1	20	10	5	0	0	0
	Pointe Noire	1	125	52	0	0	0	0

Volaille	Pool	3	375	205	115	0	0	0
	Cuvette	10	337	215	175	23	6	5
	Cuvette Ouest	5	116	110	110	0	0	0
	Plateaux	1	62	62	40	0	0	0
Total		21	1 035	654	445	23	6	5

2.2.3. Maladies des porcs

La Peste porcine africaine est une maladie qui est réputée endémique dans le pays. Il y a résurgence des flambées épizootiques tous les deux ans voire à trois ans. Quatre (4) foyers ont été suspectés.

Les autres affections enregistrées sont le rouget, la cysticerose et l'ascaridiose.

Tableau 9: Situation épidémiologique de la PPA en 2012

Espèce	Département	Nombre de foyers	Nombre					
			Susceptibles	Cas	Morts	Abattus	Guéris	Détruits
Volaille	Pointe Noire	1	42	7	5	0	0	0
	Niari	2	15	7	2	0	0	0
	Lékoumou	1	5	1	1	0	0	0
Total		4	62	15	8	0	0	0

2.3. Diagnostic institutionnel

Il s'agit d'évaluer le cadre institutionnel des Services Vétérinaires Congolais, d'analyser leur organisation et leur structuration, et l'impact de leurs activités notamment le contrôle du statut sanitaire et zoo sanitaire des animaux et des produits d'origine animale.

Parmi les causes à l'origine des faibles performances des services vétérinaires figurent la faiblesse de l'appui institutionnel, la lenteur dans la mise en œuvre du schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage, l'insuffisance des structures d'appui, la faiblesse des services vétérinaires et le manque de ressources humaines et de formation. Les services de l'élevage souffrent de la qualité de leurs ressources humaines, financières et matérielles.

Faute de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes, les Services vétérinaires (SV) ne sont pas en mesure d'accomplir leurs missions conformément aux normes internationales.

Dans le cadre du déroulement de leurs missions, il existe une coordination avec d'autres structures compétentes de l'Etat, avec une mise en œuvre de la chaîne de commandement dans l'ensemble du pays. Le financement reste insuffisant pour la réalisation des missions des SV de la DGE.

2.4. Diagnostic des capacités d'intervention

2.4.1. Diagnostic des capacités humaines

Durant les trois dernières décennies, près de 200 vétérinaires, 60 zootechniciens et de nombreux ingénieurs de travaux d'élevage, contrôleurs d'élevage et autres ont été formés et chargés du fonctionnement des services publics de l'élevage au Congo.

En 2008, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage comptait 2074 cadres et agents, dont 1264 dans le domaine de l'Agriculture (60%) et 359 agents dans le domaine de l'Elevage.

Cependant, l'organisation du ministère est caractérisée par un déséquilibre dans la répartition de ses ressources humaines se traduisant par une trop grande proportion de cadres exerçant en ville au détriment des zones rurales. La DGE connaît des difficultés en matière de ressources humaines compétentes et suffisantes capables d'aider à la mise en œuvre des mesures prises par les politiques.

En effet, l'Etat ne recrute plus de cadres et les ressources humaines actuelles (zootechniciens et vétérinaires) sont insuffisantes. Les services d'élevage fonctionnent avec un personnel numériquement faible, non recyclé et mal réparti (62% dans les centres urbains et 38% dans le milieu rural) ; ce qui ne leur permet pas d'accomplir efficacement leur mission d'encadrement. Le personnel technique d'exécution chargé des activités les plus proches du terrain fait moins de 50% des effectifs totaux du personnel. Les cadres constituent 51% du personnel.

Le personnel souffre également d'insuffisances tant du point de vue qualité (absence de programme de formation continue) que quantité, en raison du vieillissement des effectifs.

Les vétérinaires sont absents dans les districts et poste d'inspection frontaliers.

Le Congo dispose d'une Ecole Nationale des Sciences Agronomiques et Forestières (ENSAF). L'enseignement supérieur public, au sein de l'Université Marien NGOUABI permet d'assurer la formation des ingénieurs dans les domaines de l'Agriculture, l'Elevage, la Forêt et l'Environnement. Les contrôleurs d'élevage, assistants d'élevage, infirmiers et aides vétérinaires sont formés dans les lycées et collèges techniques agricoles. Ils constituent le personnel technique d'appui dans les services et structures décentralisées de la DGE.

Cependant le nombre de techniciens de santé animale est très insuffisant dans les services vétérinaires au niveau central et dans les départements.

Les formations continues des cadres et agents se font dans le cadre de programmes nationaux.

2.4.2. Diagnostic des infrastructures de la DSV

La DGE dispose d'infrastructures pour la réalisation de ses missions : locaux abritant la DGE et les services départementaux.

Le Congo ne dispose pas de Postes d'Inspection Frontaliers (PIF) conformes et fonctionnels, alors que les flux commerciaux transfrontaliers d'animaux vivants et des produits animaux constituent une menace.

Dans les postes d'inspection frontaliers, les infrastructures sont soit inexistantes ou inadaptées : stations de désinfection/désinsectisation, véhicules et moyens de transports internationaux, stations de mise en quarantaine.

2.4.3. Diagnostic des structures techniques d'appuis

La recherche vétérinaire et zootechnique n'est pas assez performante en République du Congo. Les principales structures d'appui intervenant dans le contrôle sanitaire des animaux et des produits alimentaires d'origine animale sont le laboratoire de la DGE et l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA). L'IRA a perdu ses capacités fonctionnelles du fait des destructions qu'il a subies pendant les conflits armés. Il en est de même pour l'Institut de Développement Rural et les écoles agricoles.

Par ailleurs, les compétences techniques du personnel de laboratoire sont encore insuffisantes et gagneraient à être renforcées.

La seule structure d'appui intervenant dans le sous-secteur de l'élevage est le Centre National de Contrôle des Epizooties (CNCE) qui est partie intégrante des SV.

2.4.4. Diagnostic des prestations

Les missions de contrôles relatives à la santé animale et la sécurité sanitaire des produits d'origine animale sont sous la responsabilité des services vétérinaires de la Direction Générale de l'Élevage (DGE).

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage assure également le pilotage du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) et la DGE est chargée de l'exécution du volet élevage du projet. Cependant, des limites sont constatées pour les campagnes de vaccination notamment l'absence de véhicules au niveau des Directions départementales de l'Élevage qui ont à charge la conduite effective des activités d'élevage en milieu rural et le manque de données statistiques dans chaque localité pour évaluer le taux de couverture vaccinal.

La DGE produit également les statistiques sur l'élevage (production animale, santé et l'hygiène animale, activités vétérinaires). Cependant, il n'existe plus de système permanent de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques. Les statistiques ne sont pas collectées de manière régulière sur le terrain, et les statistiques d'élevage sont reconstituées par extrapolation sur les années antérieures par les agents de base. Les agents qui en sont chargés n'ont pas pour la plupart les moyens financiers et

matériels requis pour être en mesure d'assurer une collecte fiable de données.

Concernant la traçabilité, aucun système d'identification des animaux n'a été mis en place par l'Etat. Les services vétérinaires n'ont pas la capacité d'identifier les animaux.

Le Congo n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation PVS de l'OIE bien que la demande soit formulée, et il n'existe pas une auto-évaluation nationale pour procéder à une analyse des risques dans le cadre d'échanges internationaux d'animaux ou de produits d'origine animale soumis à des contrôles sanitaires ou zoo sanitaires officiels.

2.4.4.1. Elaboration et application de la législation vétérinaire

Le Congo dispose depuis 2009 de textes régissant les importations et exportations d'animaux et de produits alimentaires d'origine animale, l'organisation du MAEP, l'organisation et le fonctionnement de la DGE qui intègre les services vétérinaires.

Le Ministère en charge de la Santé est responsable de l'application des mesures SPS en ce qui concerne la santé humaine et les aliments.

Cependant, il est constaté l'absence de textes régissant la pratique de la médecine vétérinaire, le contrôle de l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire et la législation relative à la santé animale.

Les dirigeants des services vétérinaires sont conscients des carences du dispositif réglementaire national par rapport aux normes internationales.

Les services vétérinaires congolais sont responsables du contrôle des animaux ou produits alimentaires d'origine animale à l'importation comme à l'exportation et de la délivrance de certificat. Ils assurent aussi les inspections pour vérifier du respect de la réglementation nationale.

Concernant la réglementation internationale, le Délégué auprès de l'OIE participe régulièrement aux réunions annuelles de l'OIE en qualité de Délégué du Congo et il est de ce fait informé des nouveautés en matière de normalisation internationale.

2.4.4.2. Prestations de santé animale

2.4.4.2.1. Surveillance épidémiologique

Du fait de sa géographie, le Congo est resté pendant longtemps en marge des maladies transfrontalières majeures. Mais, le besoin réel de repeuplement des élevages consécutif

aux troubles socioéconomiques de la décennie 90, s'est accompagné d'un changement néfaste de la situation épidémiologique du pays.

Pour permettre aux services vétérinaires d'être plus opérationnels dans le diagnostic et la lutte contre ces maladies, il a été mis en place un réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales depuis 2002. Ce réseau compte de nos jours une trente-deux postes d'observation et une cinquantaine de postes relais. Il surveille les maladies suivantes :

- La Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) ;
- La Fièvre aphteuse (FA) ;
- La Peste des petits ruminants (PPR) ;
- La Peste porcine africaine (PPA) ;
- La Pseudo- peste aviaire ou Maladie de Newcastle (MNC) ;
- L'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;
- La Fièvre de la vallée du Rift (FVR) ;
- La Rage.

Le dispositif d'épidémiosurveillance est assuré par le Centre National de Contrôle des Epizooties (CNCE).

Le programme PACE a permis aux services vétérinaires congolais d'acquérir de l'expérience en matière d'épidémiosurveillance.

Il faut déplorer l'absence de protection suffisante aux frontières : les SV n'étant pas en mesure d'appliquer les procédures de mise en quarantaine des animaux ou produits d'origine animale, faute de moyens. Cependant, les cas suspects font l'objet de prélèvements et sont adressés aux laboratoires chargés d'établir le diagnostic.

2.4.4.2.2. Prophylaxie et mandat sanitaire

Au Congo, il n'existe aucun système d'identification et de traçabilité des animaux d'élevage (bovins, porcins, ovins et caprins) pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire.

Le mandat sanitaire est assuré par la DGE pour la mise en œuvre de la politique de santé animale et de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale.

En dehors des vaccinations faites avec l'appui du PADEF pour les maladies épizootiques comme la PPR et la Newcastle, il est noté l'absence de campagnes nationales de vaccination des cheptels.

2.4.4.3. Prestations de santé publique- Police sanitaire

La police sanitaire est assurée par la DGE et régie par le Décret n° 67/182 du 17 juillet 1967 relatif à la police sanitaire des animaux.

L'application de la police sanitaire est faite en collaboration avec les ministères en charge de la santé et du commerce. Il existe une réglementation bien définie et organisation mise

en place pour faciliter les relations entre ces différents ministères pour la mise en œuvre de la police sanitaire.

En plus de leurs missions classiques, les services vétérinaires mettent en place et réalisent des programmes de coopération internationale en matière de santé animale (PACE, SPINAP, VACNADA, VETGOV).

Le Congo observe les dispositions du Codex Alimentarius, de la FAO et de l'OMS et travaille sur le respect des dispositions de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Malgré le déficit de ressources humaines, la chaîne de commandement de la DGE est bien définie et couvre toutes les missions des services vétérinaires sur l'ensemble du territoire.

Les SV ont pour principales missions d'établir et de veiller à l'application des règles permettant de garantir la santé du cheptel, d'assurer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et la santé publique.

2.4.4.4. Partenariat DSV et vétérinaires privés

Le Gouvernement congolais a libéralisé la pratique de la médecine vétérinaire en 1986. C'est dans ce contexte que se sont installés des cabinets et pharmacies vétérinaires notamment à Pointe-Noire, Brazzaville, Nkayi et Dolisie.

Cependant, malgré cette ouverture, le cadre législatif et réglementaire facilitant l'exercice privé de la médecine vétérinaire n'est pas encore définitivement mis en place. Le processus d'adoption des lois sur l'Ordre des Docteurs Vétérinaires, l'exercice de la pharmacie vétérinaire, l'exercice de la profession vétérinaire, la déontologie vétérinaire et l'arrêté sur le mandat sanitaire est toujours en cours.

Les vétérinaires installés en privé ne sont pas nombreux et sont installés entre Brazzaville et Pointe noire.

2.5. Matrice SWOT des Services Vétérinaires

La matrice des SV peut être synthétisée comme suit :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Existence de l'IRA) ? d'un Centre National de Contrôle des Epizooties (CNCE) et d'un laboratoire de diagnostic vétérinaire à Brazzaville	<ul style="list-style-type: none">Absence de programme de formation continueFaible maîtrise de la situation zoo sanitaireAbsence de plan d'intervention d'urgence national pour les maladies animales

<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un corps vétérinaire compétent au niveau central • Existence d'établissements pour la formation des ingénieurs et agents d'élevage • Participation à la mise en œuvre des projets nationaux et internationaux dans le cadre de la santé animale 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles sanitaires aux frontières non maîtrisé • Absence d'un système de traçabilité pour le bétail • Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières des services de l'élevage • Insuffisance du nombre de poste de surveillance • Manque d'équipement pour les laboratoires • Déficit de personnel pour l'épidémiologie • Système de collecte des statistiques peu performant faute de ressources humaines et de logistiques • Absence d'un stock de médicaments et de vaccins
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement durable de filières animales productives pour nourrir les populations et réduire les importations • Meilleure visibilité du rôle des Services vétérinaires dans le développement économique et social du pays et la protection des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Epidémies animales ou maladies liées à la consommation de produits animaux de qualité sanitaire non maîtrisée • Problème de santé publique

3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES VETERINAIRES

3.1. Défis

Les défis des SV nationaux sont multiples :

- Préservation de la santé publique ;
- Garantie d'une sécurité sanitaire des aliments ;
- Assurance de la sécurité du commerce mondial des produits d'origine animale ;
- Promotion de la production animale ;
- Préservation des espèces animales ;
- Respect du bien-être animal ;
- Réduction de la pauvreté.

3.2. Vision

La vision à l'horizon 2022 est de : « Faire des services publics vétérinaires congolais un acteur majeur de la préservation de la santé publique et un moteur du développement durable des filières animales ».

3.3. Axes stratégiques

Les orientations stratégiques se fondent sur les trois axes d'intervention suivants :

- le renforcement des capacités d'intervention des SV;
- l'amélioration de l'efficacité des prestations;
- le pilotage de la performance des SV.

L.

3.3.1. Axe 1 : Renforcement des capacités d'intervention des SV

3.3.1.1. Objectifs

L'objectif est de moderniser et de réorganiser les Services vétérinaires de façon à se conformer aux normes de l'OIE et les rendre plus efficaces dans leurs missions régaliennes.

PLAN STRATEGIQUE-DSV-CONGO

3.3.1.2. Plan d'actions

Tableau 10: Plan d'actions 2018-2022 - « Renforcement des capacités d'intervention des SV »

ACTIONS	BUDGET (en millions FCFA)	DELAIS				
		2018	2019	2020	2021	2022
Former et recruter des vétérinaires affectés aux missions de contrôle/ inspection en santé animale et en hygiène publique vétérinaire	300					
Former et recruter des vétérinaires pour les laboratoires chargés de la surveillance des maladies animales et les analyses des denrées alimentaires d'origine animale	100					
Former et recruter des techniciens de santé animale et hygiène publique vétérinaire	100					
Assurer une formation spécialisée à l'épidémiologie des équipes de la DSV	500					
Mettre en place une unité mobile d'intervention d'urgence, dotée des moyens logistiques adaptés	1 000					
Mettre en place un cadre légal pour l'autorisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, ainsi que pour le contrôle de la production, de l'importation, de la distribution et de l'utilisation de ces produits	40					
Réaliser le recensement du cheptel	300					
Mettre en place un système d'identification et de la traçabilité de certains animaux et de produits d'origine animale	300					
Mettre en place un système de zonage et de compartimentation du territoire national avec des possibilités pour certaines zones de bénéficier du « statut de zone ou compartiment indemne de certaines maladies »	230					
Equiper l'IRA et l'IDR pour accroître leurs capacités de recherche et de diagnostic	2 000					
Solliciter l'OIE pour une évaluation PVS du Congo	10					

Sous Total 1 : 4,880 Milliards FCFA

- **NB** : Besoins en recrutements de 10 Docteurs vétérinaires, 20 Ingénieurs d'Elevage et 40 Agents Techniques d'Elevage sur les 5 ans.

3.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'efficacité des prestations

3.3.2.1. Objectifs

Le but est de renforcer la protection zoonitaire, la préservation de la santé publique vétérinaire et celle relative au bien-être animal.

PLAN STRATEGIQUE-DSV-CONGO

3.3.2.2. Plan opérationnel

Tableau 11: Plan d'actions 2018-2022 - « Amélioration de l'efficacité des prestations »

ACTIONS	BUDGET (en millions FCFA)	DELAIS				
		2018	2019	2020	2021	2022
Clarifier les répartitions de compétences entre les services intervenant dans le contrôle de la chaîne de production alimentaire	5					
Instituer un fond spécial pour la santé animale dédié aux urgences	3 500					
Instituer un fonds d'indemnisation des professionnels du secteur	2 000					
Élaborer des plans nationaux de lutte contre toutes les principales maladies dans le pays avec des exercices de simulation et des procédures de communication des risques, ainsi que des accords de coordination avec les parties prenantes prédéfinies	1 500					
Affecter du personnel qualifié et spécifiquement formé dans les PIF, placé sous l'autorité de vétérinaires fonctionnaires	100					
Mettre à niveau les postes d'observation	200					
Structurer la détection précoce des situations d'urgence liées à la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale	100					
Impliquer les éleveurs traditionnels dans les réseaux d'épidémiologie-surveillance des maladies animales d'intérêts sanitaires et/ou économiques	50					
Mettre à jour et faire adopter la législation vétérinaire	10					
Elaborer un cadre législatif et réglementaire relatif à la certification vétérinaire internationale, conforme aux normes de l'OIE	10					
Renforcer le programme d'épidémiologie-surveillance	2 500					
Mettre en place un guide d'épidémiologie-surveillance	15					
Installer 2 laboratoires périphériques de diagnostic	500					
Organiser des campagnes de vaccination périodiques	2 500					
Construire des infrastructures de quarantaine	500					
Concevoir et mettre en œuvre un programme de bien-être animal national conformément aux lignes directrices établies dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE	100					

Sous Total 2 : 15, 580 Milliards FCFA

3.3.3. Axe 3 : Pilotage de la performance des SV

3.3.3.1. Objectifs

Il vise l'amélioration du mode de management des services vétérinaires par le respect des procédures de travail, le suivi régulier des indicateurs de performance et la mise en œuvre d'une communication interne et externe pertinente, appropriée et efficace.

PLAN STRATEGIQUE-DSV-CONGO

3.3.3.2. Plan d'actions

Tableau 12: Plan d'actions 2018-2022 - « Pilotage de la performance de la DSV »

ACTIONS	BUDGET (en millions FCFA)	DELAIS				
		2017	2018	2019	2020	2021
Etablir des procédures écrites et documentées pour la prise de décision dans les domaines techniques, en précisant le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants	20					
Créer, au sein de la DGE, un point de contact officiel chargé de la communication interne et externe	-					
Etablir des procédures de communication selon les situations (normal, alerte, crise)	5					
Développer un site web pour diffuser aux principaux opérateurs les informations pratiques et les nouveautés en matière de santé animale et sécurité sanitaire des aliments	10					
Intégrer dans la Plateforme d'Elevage la question de la préparation et de l'application des textes réglementaires, et la préparation de la position officielle du Congo dans les instances internationales compétentes (OIE, Codex alimentarius, OMC).	15					
Organiser la diffusion et la valorisation de l'information recueillie lors des réunions internationales vers les parties prenantes	10					
Rapportage des maladies du bétail, à l'OIE et à l'UA/IBAR	0					
Edition d'un bulletin d'informations sanitaires	50					
Mettre en œuvre la démarche de certification ISO 9001 des SV	40					

Sous Total 1 : 150 Millions FCFA

4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

4.1. Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage pourrait regrouper certains membres de la Plateforme sur les Politiques d'Elevage, des représentants du MAEP membres de la DGE (avec le délégué de l'OIE) et du Ministère de la Santé.

4.2. Coordination du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation permettra de s'assurer de la mise en œuvre effective du plan. Une réunion trimestrielle adossée à un rapport d'évaluation permettra de vérifier l'exécution des activités planifiées et les facteurs bloquants. Les impacts seront évalués à la fin de chaque année. Il est important d'impliquer les experts de l'OIE dans cette évaluation.

4.3. Mobilisation des ressources

Le financement du plan stratégique des SV d'un budget de **18, 610 milliards de FCFA** sera assuré par l'Etat Congolais à travers le budget du secteur de l'Elevage.

D'autres appuis sont attendus des Organisations régionales et africaines : CEMAC, CEEAC, UA-BIRA et certains Partenaires Techniques et Financiers (BAD, FAO).

CONCLUSION

L'élevage reste un secteur encore marginal dans l'économie congolaise. Il représente plus de 200 milliards de FCFA de dépenses d'approvisionnement en produits d'origine animale. En 2014, la contribution de l'agriculture au PIB n'a pas atteint 5%.

Avec le développement de ce secteur, clairement exprimé par les autorités congolaises à l'horizon 2022, il est nécessaire de disposer de services vétérinaires nationaux capables d'accompagner ces changements à venir.

La situation des services vétérinaires congolais suit la tendance africaine marquée par une difficulté à se conformer normes préconisées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En somme, il y a une faible capacité de fonctionnement des services vétérinaires congolais. L'une des recommandations majeure est de procéder rapidement à l'évaluation PVS de l'OIE pour s'aligner sur la démarche mondiale de santé animale.

Plus que jamais, après les récentes épizooties de grippe aviaire et de la Maladie à virus Ebola, la place des services vétérinaires nationaux est désormais reconnue capitale dans le dispositif de santé publique. Ainsi donc, le développement durable de l'Elevage congolais nécessite une opérationnalisation rapide du plan stratégique pour doter les services vétérinaires des moyens requis afin de leur permettre de jouer pleinement leurs missions régaliennes.

PLAN STRATEGIQUE

BIBLIOGRAPHIE

1. **APESS.** Rapport final de l'Atelier régional sur la construction d'un environnement propice au développement durable du pastoralisme en Afrique de l'Ouest et du Centre, Janvier 2016
2. **ASTI.** Fiche d'information sur les indicateurs de la R&D agricole de la République du Congo, Février 2014
3. **AU-IBAR.** Investir dans l'élevage en Afrique et en assurer le financement: Justification, situation actuelle et stratégie pour accroître les investissements dans ce secteur. Document technique, 23 p, 2011.
4. **BAFD/OCDE.** Perspective économique en Afrique, 2008
5. **BANQUE MONDIALE.** Rapport de suivi de la situation économique et financière, Septembre 2015
6. **BITEMO C.A.** Les ressources genetiques animales au congo brazzaville, 2013
7. **CEEAC/ FAO/HUB RURAL.** Politique Agricole Commune (PAC). Mai 2013.
8. **CEEAC/FAO.** Politique agricole commune en Afrique Centrale, Mai 2013
9. **DANIEL NDZINGU AWA, ABOUBAKAR NJOYA.** Contraintes, opportunités et évolution des systèmes d'élevage en zone semi-aride des savanes d'Afrique Centrale, 2004
10. **DEMSA Baschirou Moussa/UA-BIRA/ CEEAC.** Base line information preliminary analysis. Décembre 2013.
11. **DR IBARA D.** liste des Initiatives actuellement mises en œuvre sur les ressources génétiques animales
12. **DR. IBARA D.** Le sous-secteur de l'élevage : bilan des politiques menées, Février 2017
13. **FAO STAT,** Statistiques de l'Elevage, Situation de 2013 à 2015.
14. **FAO.** Cadre de programmation pays 2013-2016, 2012
15. **FAO.** Etat des lieux de l'Elevage et des industries animales dans les pays de l'Afrique Centrale. Décembre 2009.
16. **FAO.** Rapport panorama 1 sur les Statistiques alimentaires et agricoles de la République du Congo, Recensement Général de l'Agriculture (RGA), Juin 2014
17. **FAO/ NEPAD.** Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA. TCP/GAB/2907 (I)/ (NEPAD Ref. 05/09 F)-Programme National d'Investissement à Moyen Terme. Octobre 2005.
18. **FIDA.** Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF), Février 2016
19. **FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT.** Etude du secteur agricole, Août 2008
20. **GRET-CIRAD,** Impact des mesures de soutien à l'exportation et de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire. Résumé, 13p, 2006.
21. **HERRERO, M., HAVLIK, P., MCINTIRE, J., PALAZZO, A. ET VALIN, H.** Élevage, moyens de subsistance et environnement : comprendre les compromis. Current Opinion in Environmental Sustainability, vol. 1, pp 111-120, 2009.

22. **HERRERO, M., HAVLIK, P., MCINTIRE, J., PALAZZO, A. ET VALIN, H.** L'avenir de l'élevage africain : Réaliser le potentiel de l'élevage pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement en Afrique sub-saharienne. Bureau du représentant spécial des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du Coordonnateur du système des Nations Unies contre la grippe (UNSIC), Genève, Suisse, 118 p, 2014.
23. **IGAD**, Livestock Contribution to Ethiopia's Economy Much Higher than Previously Thought-LPI Brief 7, 2011.
24. **INS (Institut National de la Statistique)**. Rapport final sur l'enquête de clôture du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales (PDARP), Octobre 2013
25. **LID**, Livestock in Poverty-Focused Development. Livestock in Development, London, 1999.
26. **LY CHEIKH**: « Politiques d'élevage, pauvreté et développement en Afrique subsaharienne », Documents de travail Icare, Série Notes de synthèse - n°1, Cirad, Montpellier, 17 p, 2008.
27. **OIE**. Rapport final 20e conférence de la commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, Février 2013
28. **OMC**. Examen des politiques commerciales: Pays de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Juin 2013
29. **ONDZIE B.O.** Analyse de la filière bétail/viande au Congo : cas de la ville de Brazzaville, 2013
30. **PNUD**. Etude sur la vulnérabilité de l'économie congolaise et ses perspectives de diversification, Juin 2012
31. **REPUBLIQUE DU CONGO / FAO**. Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et CountrySTAT, Juin 2014
32. **REPUBLIQUE DU CONGO / MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**. Note d'orientation de Politique/Directives techniques sur la reconstitution du cheptel en République du Congo
33. **REPUBLIQUE DU CONGO / MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**. Schéma directeur pour le Développement des filières de l'Elevage au Congo, Juin 2009
34. **REPUBLIQUE DU CONGO / MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'INTEGRATION**. Plan National de Développement « Congo 2012 - 2016 » : Livre 2 sur les condensés des PAP/CDMT ministériels, Mai 2012
35. **REPUBLIQUE DU CONGO**. Stratégie nationale de développement durable, 2014
36. **ROSSON, C. PARR**. Food Chain Disruptions and Trade: The Case of North American Animal and Meat Trade, Center for North American Studies Paper No. 2005-1, 2005.